

# L'Alliance à Berthoud

Autor(en): **E.Gd.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **3 (1915)**

Heft 37

PDF erstellt am: **25.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-250681>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

comme un échec, les demandes ayant été repoussées plus pour des motifs de procédure que de principe. En effet, la Commission a estimé que cette révision devait être demandée soit par l'initiative populaire, soit par une motion au Grand Conseil. Les suffragistes de Neuchâtel vont étudier les deux modes indiqués.

## L'Alliance à Berthoud

Nous attendions beaucoup de ces réunions. Depuis deux ans, en effet, il ne nous avait pas été donné de nous retrouver en groupement fraternel avec celles qui, dans toutes les parties de la Suisse, pensent, travaillent, luttent, comme nous pour les principes essentiels de la vie féminine. Qu'il eût été sage de renoncer à une Assemblée générale en octobre 1914, cela ne faisait aucun doute, mais le besoin de resserrer les liens de sympathie ne s'en ressentaient que doublement après ce long intervalle, durant lequel des événements tragiques ou douloureux s'étaient précipités. En effet, et comme l'a très bien dit notre présidente, M<sup>lle</sup> Honegger, dans son discours d'ouverture, nous qui voulons être « un seul peuple de sœurs », nous devons tendre à nous rapprocher de plus en plus.

C'est pourquoi il y a eu une participation remarquablement nombreuse à l'Assemblée de Berthoud. Du côté romand, Genève et Lausanne spécialement étaient fortement représentées. Et ce que nous avons eu plaisir à constater, c'est que nos déléguées prennent maintenant une part plus active aux discussions, ne se bornent plus comme autrefois à une attention silencieuse et un peu passive, mais savent donner leur opinion et la défendre. Il y a là un progrès réjouissant, tant au point de vue de l'interpénétration des divers éléments de notre féminisme suisse, qu'à celui du plus grand intérêt apporté par les nôtres à la vie parlementaire en raccourci que présentent ces Assemblées générales. Pourquoi faut-il malheureusement que nombre de nos déléguées connaissent encore si peu l'allemand, et que les traductions, toujours lentes quelque diligence que l'on fasse, alourdissent de leur poids mort les discussions les plus intéressantes? Certes, nous défendons énergiquement le principe de l'égalité absolue, au sein de ces Assemblées, de nos deux langues nationales, en attendant que la troisième y revendique sa place; certes, nous sommes absolument d'accord que toutes les motions, tous les amendements, doivent être soumis au vote aussi bien en français qu'en allemand, même lorsqu'aucune des déléguées ne le réclamerait; mais ne serait-il pas possible aux Sociétés affiliées de ne se faire représenter que par des déléguées connaissant suffisamment les deux langues pour pouvoir suivre les discussions dans leurs grandes lignes, ou pour pouvoir comprendre sans le secours d'une traduction des communications telles que celles concernant les inscriptions au banquet par exemple? Nous n'en demandons pas plus... et nos collègues de la Suisse orientale non plus. « Nous qui aimons tant à entendre parler français, » disait encore M<sup>lle</sup> Honegger, dans son toast, au repas final, « nous pour qui votre langue est une musique, nous ne voulons pas nous priver de ce plaisir; mais ne pourriez-vous nous comprendre comme nous vous comprenons? » Il est absolument nécessaire, à notre avis, qu'un effort sérieux soit fait dans ce sens par nos féministes de langue française, qui toutes ont pu constater avec admiration combien les Suisses alémaniques savent mieux notre langue que nous ne connaissons la leur.

Si l'impression générale a été celle de la plus parfaite et de la plus chaude cordialité, si toutes nous avons, durant ces

deux journées si intensément remplies, retrouvé d'anciennes connaissances, ou ébauché de ces nouvelles amitiés qui jaillissent, spontanées et bienfaisantes, si le contact personnel entre déléguées a plus fait, pour le rapprochement de nos diverses mentalités que tous les discours et toutes les conférences du monde, nous avouons, en revanche, que les séances ne nous ont pas laissé un souvenir entièrement satisfaisant. Séances un peu ternes, d'abord, sans rien qui stimulât ou fouettât l'intérêt. Ceci exception faite, bien entendu, du magistral travail présenté par M<sup>me</sup> Pieczynska, et qui a constitué à coup sûr le « clou » de ces réunions. Il est seulement à regretter que si peu de place lui ait été réservée, et que le Bureau n'ait point compris qu'il ne s'agissait pas là d'un point d'intérêt courant à débattre, mais d'une proposition essentiellement vitale pour l'éducation des femmes suisses, dans la gravité des événements actuels.

« A l'heure où les peuples prennent conscience de leur unité nationale, a dit en substance M<sup>me</sup> Pieczynska, notre cohésion s'ébranle au lieu de s'affirmer, parce que notre nationalité repose sur une autre base. Nous n'avons pas de nationalité propre, mais nous représentons la conciliation de plusieurs génies, et c'est là un idéal qui ne doit pas périr. Nous formons ainsi une école pratique d'entente internationale, qu'il nous est un devoir, pour nous comme vis-à-vis des autres nations, de maintenir. Or, la femme peut beaucoup dans ce domaine, comme mère, comme éducatrice, comme compagne. Trop souvent, elle ne sait encourager l'homme aux actes de civisme, et ne le pousse, à son foyer, qu'à la convoitise des richesses et au bien-être matériel. Beaucoup, il est certain, pèchent par ignorance. Leur patriotisme instinctif se nourrit d'impressions vagues; elles ignorent les grands problèmes qui intéressent le pays, et l'évolution de notre idée nationale. Là est la lacune qu'il faut combler, le défaut contre lequel il faut lutter. »

Comment? Et M<sup>me</sup> Pieczynska est arrivée ici avec des propositions pratiques toutes prêtes: pour les adultes, une série de conférences formant en quelque sorte un cours d'instruction civique par l'histoire. On étudierait ainsi l'origine de notre indépendance, les formes de la souveraineté populaire, la question de l'indépendance économique du pays, les conflits entre les intérêts agricoles et industriels, les diversités dans la famille confédérale, le rôle international de la Suisse, pour mieux arriver à comprendre ce qu'elle est, ce qu'elle peut enseigner aux autres et ce qu'elle doit apprendre d'eux. Mais il ne s'agit pas seulement, dans ce domaine, d'instruction supérieure, si l'on peut dire; il faut songer aussi aux enfants et aux jeunes filles. Et là réside peut-être une plus grande difficulté encore. L'histoire suisse est généralement présentée d'une façon peu attrayante, parce qu'elle est difficile à enseigner, touffue et aride. A part les tout petits, auxquels on parlera de Guillaume Tell ou de Nicolas de Fluë en termes de légendes, notre jeunesse ne saisira pas facilement la beauté de notre histoire. Rien en elle, en effet, qui présente la belle ordonnance harmonieuse et progressive de l'histoire de France, l'éclat pittoresque de celles des républiques italiennes, le charme romantique du Moyen-âge allemand; rien qui puisse évoquer un passé brillant, chatoyant de dentelles et de fresques, vibrant de chocs d'armures. Des luttes, toujours des luttes, enragées et opiniâtres pour la liberté, des alliances de minuscules Etats entre eux, des conquêtes et des pays sujets, la crise de la Réforme sans la grande figure de Luther ou le drame palpitant de la St-Barthélemy, l'inertie des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, qui sont ailleurs ceux de Louis XIV et de Pierre-le-Grand, le contre-coup peu glorieux chez

nous de la grande Révolution et de l'épopée impériale, puis un XIX<sup>e</sup> siècle tout de luttes politiques... voilà ce qu'elle peut offrir à nos enfants. Des Waldstätten à nos jours, ils ont de la peine à comprendre notre passé. Mais combien celui-ci s'éclaire magnifiquement, si l'on en saisit la raison d'être, l'essence intime, ce qui le différencie des autres, d'apparence plus brillante, et l'élève en quelque mesure au-dessus d'eux! Voilà ce qu'il faut faire sentir intensément à notre jeunesse, voilà ce dont il faut lui inspirer l'amour, le respect et le devoir. Il faut lui faire comprendre qu'elle a le privilège d'habiter à la fois dans une démocratie la plus vieille de l'Europe, et dans un pays qui ne base pas son unité sur cette question de races, que Renan appelait une question zoologique, mais sur un idéal démocratique, justement, bien plus élevé, et à la réalisation duquel tous doivent concourir.

M<sup>me</sup> Pieczynska suggérait, et l'idée a été adoptée d'enthousiasme par l'Assemblée, de mettre au concours la rédaction de petits manuels très simples d'instruction civique basée sur l'histoire, destinés, l'un aux mères et aux éducatrices de l'enfance, l'autre, et ce ne sera pas le plus aisé à composer, aux jeunes filles des degrés secondaires.

Nous voudrions appuyer ici ces divers projets de toute notre conviction non seulement de femme suisse, mais encore de suffragiste. Il est inadmissible que des femmes, qui réclament des droits dans notre pays, ignorent en quoi consistent ces droits, quelles obligations ils comportent en retour, et de qui ils émanent. Et nous sommes persuadée, d'autre part, que des femmes qui entreprendront cette étude par patriotisme sincère et éclairé seulement, viendront petit à petit grossir nos rangs, la compréhension complète des institutions de notre pays rendant plus frappante encore la distinction injustifiable qui existe entre hommes et femmes suisses.

\* \* \*

Ces considérations nous ont entraînée si loin qu'il nous reste peu de place pour parler des autres points traités et discutés par cette assemblée générale. Nous ne ferons donc que mentionner rapidement le rapport présidentiel, fortement documenté, ceux des Commissions, dont ceux de M<sup>mes</sup> Pieczynska et Boos-Jegher sur les assurances et l'enquête en vue de la loi sur les arts et métiers nous ont paru spécialement intéressants, et même la conférence de M. E. Trösch, secrétaire de l'Association pour l'Etude des Bases d'un Traité de paix durable, sur cette société qu'il présentait au public de Berthoud comme aux déléguées. D'autres journaux en ont d'ailleurs parlé et en parleront plus longuement. Nous voudrions surtout encore attirer l'attention sur le rapport de M<sup>me</sup> Rudolph et les conclusions qui en ont été tirées.

Nous avouons en avoir été surprise. Rapport présenté avec la modération, la distinction qui caractérisent toutes les conférences de la secrétaire de l'Alliance, mais dans lequel nous nous attendions à voir traiter tout autrement le sujet proposé : *Les devoirs qui découlent pour nous des expériences faites pendant la guerre.* Ah! certes, des expériences ont été faites, tant au point de vue national qu'à notre point de vue, à nous femmes, en particulier, et il y avait une magistrale leçon à en tirer, contre l'excitation exagérée, la passion aveugle et souvent injuste, le manque d'équilibre et de pondération morale, le snobisme se mêlant aux travaux les plus sérieux, le manque de persévérance dans l'accomplissement continu de certaines tâches, acceptées d'abord d'enthousiasme, l'incompréhension des devoirs de solidarité sociale, l'abandon même par quelques-unes

des principes féministes qu'il importait le plus essentiellement de faire valoir pour un sentimentalisme craintif... Au lieu de cela, qu'est-on venu nous proposer? De créer des écoles ménagères, des crèches comme moyens d'étude, d'instituer des examens et des diplômes d'ordre pratique... On saisira le motif de notre désillusion.

Que l'on nous comprenne bien. Nous ne nions nullement la valeur éducative, sociale, et même morale de ces institutions. Mais elles nous paraissent d'un autre ressort que celui de l'Alliance. La Société d'Utilité publique des Femmes suisses, qui a déjà fait ses preuves dans ce domaine, est toute prête pour s'occuper de ces questions, que M<sup>lle</sup> Trüssel, sa présidente, a d'ailleurs, dans son discours au banquet final, caractérisées comme appartenant au programme de sa Société. L'Alliance, elle, avait une autre tâche à remplir. Elle avait le devoir d'attirer l'attention des femmes sur une mission d'ordre moralement et intellectuellement supérieur. Elle avait le devoir de les maintenir, malgré elles s'il le fallait, à des hauteurs où toutes les femmes n'aiment pas toujours à s'élever, parce qu'il est plus facile de parler d'économie sociale, de ménage et de travaux pratiques que de principes ou d'idées générales. Elle devait, de par son rôle d'éducatrice des femmes suisses, les y contraindre pour leur plus grand bien. Elle ne l'a pas senti. Nous le regrettons.

Nous ne discuterons pas les thèses de M<sup>me</sup> Rudolph, Nous en relèverons simplement une, qui nous a paru si curieuse que nous nous demandons comment son auteur a pu la maintenir sérieusement : celle qui voudrait faire dépendre l'autorisation de contracter mariage d'un certificat de science ménagère ! Il y a là d'abord une atteinte très grave portée à la liberté individuelle, puis, pour celles qui ne voudront pas se soumettre à cette formalité, un encouragement à des unions irrégulières qu'il serait pour le moins étrange de voir l'Alliance suggérer indirectement de la sorte ! — D'ailleurs, cette thèse, pas plus que d'autres, n'a passé en discussion, M<sup>lle</sup> Honegger ayant extrait de cette série un seul point, sur lequel elle désirait spécialement, paraît-il, avoir l'approbation des déléguées. C'est le projet d'instituer un secrétariat féminin, qui travaillerait à créer des Associations féminines, à organiser des cours et des conférences, faites dans l'esprit du rapport de M<sup>me</sup> Rudolph.

L'idée peut paraître séduisante. Elle n'en a pas moins soulevé un certain mécontentement parmi les suffragistes présentes. En effet, on se souvient peut-être que l'Association suisse pour le Suffrage avait mis sérieusement à l'étude la question d'un secrétariat féministe, pour la documentation, la concentration de renseignements, qu'elle avait même poussé cette étude assez loin, avec le concours de l'Alliance, en attendant de pouvoir y intéresser d'autres grandes Sociétés nationales, et que la guerre seule avait mis un temps d'arrêt à la réalisation de ce projet. Or, il est certain que le secrétariat proposé par l'Alliance ne pourra pas, quoiqu'on ait affirmé, comprendre aussi une branche suffragiste. L'unique fonctionnaire que l'on prévoit pour le moment ne pourra forcément pas posséder les capacités encyclopédiques que ces devoirs multiples réclameraient d'elle, et ne trouvera pas le temps de s'occuper côte à côte des intérêts suffragistes et de ceux des Sociétés de l'Alliance ou de l'Utilité publique qui demanderont son concours. Pour la bonne marche des affaires, une subdivision s'impose absolument. Il faudra un secrétariat *féministe* et un secrétariat *féminin*. Et le premier mentionné, qui est aussi le premier prévu en date, devra pour le moment s'effacer devant le second, et attendre combien de temps?... pour pouvoir prendre naissance à son tour. Qui s'étonnerait si nous disions que ce procédé a un peu surpris quel-

ques-unes d'entre nous ? Car la création du secrétariat féminin n'est pas une vague conclusion de discussions théoriques. Elle est possible, elle est réalisable immédiatement, les fonds étant déjà assurés par un don généreux, et M<sup>lle</sup> Honegger voulait même faire voter sur-le-champ l'Assemblée en sa faveur, en en confiant l'exécution au Comité. Des protestations se sont alors élevées, et surtout par la voix autorisée de M<sup>lle</sup> Vidart, toujours prête à défendre les principes démocratiques, réclamant au moins une consultation préalable des Sociétés affiliées, qui, en envoyant leurs déléguées à Berthoud, ignoraient tout, comme tout le monde d'ailleurs, comme le Comité lui-même, sauf la présidente, de ce secrétariat sorti si brusquement d'une boîte. Et la matinée du dimanche s'est à peu près entièrement écoulée en discussions sur ce point, pour aboutir finalement à un préavis favorable des déléguées, les Sociétés devant seulement se prononcer d'une manière définitive après une étude approfondie des propositions détaillées que leur enverra le Bureau.

En terminant, disons bien haut que si nous avons énoncé ces quelques critiques, ce n'est certes pas pour le vain plaisir de dénigrer ce que fait l'Alliance. C'est au contraire parce que nous sentons vivement quelle est la grandeur et la beauté de sa tâche, parce que nous regrettons de la voir s'engager, par des procédés que nous ne pouvons toujours approuver, dans des voies qui ne nous paraissent pas les siennes, que nous exprimons ici, en toute franchise, notre opinion personnelle. Ceux qui ne savent que louer ne sont pas de vrais amis.

E. Gd.

## Appels divers

Nous avons reçu, ce mois-ci, toute une série d'appels que nous mettons ci-après sous les yeux de nos lecteurs :

\* \* \*

Tandis que la guerre absorbe toutes les forces des grands Etats d'Europe et distrait l'attention du monde, la Turquie est le théâtre d'événements qui dépassent en horreur tous ceux auxquels nous assistons ailleurs et aussi tout ce qui s'est précédemment accompli dans les mêmes régions.

Il ne s'agit de rien moins que de l'anéantissement systématique d'un peuple, les Arméniens, dans l'intention arrêtée d'établir dans l'Empire turc la domination exclusive de l'Islam.

Déjà des centaines de mille d'Arméniens ont été massacrés ; ou bien, expulsés en masse de leurs villes et de leurs villages, transportés dans des lieux déserts en Mésopotamie et dans d'autres régions, ils périssent misérablement. Un très grand nombre, surtout les femmes et les enfants, sont contraints de se convertir à l'Islam.

Ces faits sont établis par l'affirmation de témoins oculaires, impartiaux, irrécusables en raison de leur caractère et de leur situation.

Les soussignés, tout en appelant le peuple suisse à venir matériellement en aide à ce qui reste du malheureux peuple arménien, attirent l'attention du monde entier sur ces faits et font appel à l'opinion publique dans tous les pays, afin que la sauvegarde des Arméniens survivants soit sans retard prise en mains par ceux qui peuvent exercer une influence à Constantinople.

(Suivent plus de 100 signatures d'intellectuels et d'hommes politiques.)

\* \* \*

### Don national des femmes suisses.

Aux femmes suisses !

Depuis plus d'une année la guerre sévit au delà de nos frontières, et jour après jour nous entendons parler des horreurs qu'elle engendre. Nous savons que les femmes des Etats belligérants traversent les épreuves les plus douloureuses. Des milliers d'entre elles pleurent des époux, des fils, des pères, des frères ; des milliers vivent dans des angoisses perpétuelles, chaque heure pouvant leur apporter un message de deuil. La guerre a privé d'innombrables femmes de

tous leurs biens, a dévasté leur foyer. Les trains d'expulsés, d'inter-nés, d'évacués et de blessés qui traversent notre pays font passer devant nos yeux une image saisissante des misères causées par la guerre. Combien ne sommes-nous pas plus heureuses que nos sœurs des pays voisins, nous autres femmes suisses qui continuons à jouir comme auparavant des bienfaits de la paix !

Aussi nos cœurs sont-ils remplis d'une profonde reconnaissance envers notre patrie et sa vaillante armée qui nous assurent la paix, et nous éprouvons le besoin de témoigner cette gratitude par un acte spécial.

C'est pourquoi, le 22 juin écoulé, l'assemblée générale de la Société d'utilité publique des femmes suisses, avec un enthousiasme unanime, a décidé d'organiser une *souscription nationale volontaire des femmes suisses*, avec la collaboration des cercles féminins les plus divers de notre patrie.

Cette souscription vise toutes les femmes de nationalité suisse, et le produit en sera remis au Haut Conseil fédéral comme contribution aux frais de la mobilisation. Les Suissesses domiciliées à l'étranger sont également invitées à y participer.

Les frais de notre mobilisation augmentent d'une façon inquiétante ; une petite partie seulement en sera couverte par l'impôt de guerre voté le 6 juin 1915.

Grâce aux charges financières imposées par la mobilisation, la Confédération aura de la peine à faire face à ses obligations dans tous les domaines, en particulier dans ceux qui nous touchent de plus près, nous autres femmes : celui de l'enseignement professionnel et de la prévoyance sociale. Ces charges pèseront lourdement même sur les générations futures.

A cette heure où les femmes se sentent protégées par l'armée qui monte la garde aux frontières, leur premier devoir n'est-il pas de contribuer, dans la mesure de leurs forces, aux frais de la mobilisation et de témoigner par là leur gratitude ?

Plusieurs d'entre nous, femmes, ne seront pas touchées par l'impôt de guerre ; d'autres vivent dans des conditions qui leur permettent d'ajouter une contribution supplémentaire aux prestations exigées par ce dit impôt. La souscription nationale des femmes suisses leur procurera à toutes l'occasion de faire preuve d'esprit de sacrifice.

Femmes suisses ! Lorsque, le 20 octobre, commencera la collecte nationale des femmes, songez avec reconnaissance à ce qu'est pour vous la patrie dans ces temps difficiles, et déposez joyeusement votre offrande sur son autel. L'obole du pauvre et l'or du riche ont la même valeur quand ils proviennent l'un et l'autre d'un même sentiment patriotique.

Qu'aucune Suisseuse ne reste indifférente à la souscription nationale des femmes, afin que celle-ci soit ce qu'elle doit être : un acte patriotique de toutes les femmes suisses.

Pour le Comité administratif, à Berne : Bertha Trüssel, présidente de la Société d'utilité publique des femmes suisses.

Pour la Commission du canton de Genève : M<sup>me</sup> Henry Lotz, présidente.

\* \* \*

Le monde civilisé tout entier s'intéresse au sort des prisonniers de guerre, qui ont beaucoup souffert du fait de préparatifs insuffisants pour un nombre aussi énorme d'internés.

Une nouvelle campagne d'hiver paraissant, hélas ! inévitable, n'y aurait-il pas lieu de s'occuper de suite de rendre plus supportable le séjour, durant la mauvaise saison, dans tous les camps de concentration ?

Ne serait-il pas possible d'obtenir des pays belligérants l'admission, dans chaque camp, de délégués ou commissaires venant des pays neutres ? Ces commissaires pourraient être des médecins, des professeurs, des ecclésiastiques, et se rendre utiles dans l'un ou l'autre des camps, où ils se rendaient librement et auraient la faculté de séjourner pendant un laps de temps à déterminer. Chacun des pays en guerre a un intérêt égal à chercher un *modus vivendi* juste et sage pour les prisonniers, qui éviterait bien des souffrances.

Si le projet d'instituer des délégués ou commissaires neutres était lancé dans la presse du monde entier et étudié dans la suite par les Croix-Rouge des pays neutres, le Comité international de la Croix-Rouge de Genève pourrait arriver à obtenir l'acceptation, par les différents gouvernements, de certaines mesures nouvelles